



École primaire le Blé en herbe, Circonscription de Nice VII

67, route du Col St Roch
06390 Coaraze

Tél. 04 93 79 34 58

ecole.0060222j@ac-nice.fr

MODALITÉS DE REPRISE - 12 MAI

Chers parents,

Après concertation avec la Mairie, l'Inspection et le service péri-scolaire, voici l'organisation d'accueil des élèves retenue par l'équipe enseignante pour la période du 12 mai au 3 juillet.

Cette proposition qui vous est faite fonctionne sur la base du volontariat des familles. Des aménagements seront possibles (jours de présence, constitution des groupes, reprise plus tardive...au cas par cas et sur justificatif). Une poursuite de l'enseignement à distance est possible.

Le principe général est celui d'un accueil des élèves par groupe de 15 élèves maximum par classe, en évitant autant que possible les contacts inter-groupes.

Jours de présence des élèves à l'école

| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|---------------------------------|-------|-------|-------|----------|
| PS (nom de famille A-F) | | | ✓ | ✓ |
| PS (nom de famille G-M) | ✓ | ✓ | | |
| MS (nom de famille C-L) | | | ✓ | ✓ |
| MS (nom de famille M-Z) | ✓ | ✓ | | |
| GS | ✓ | ✓ | | |
| CP | | | ✓ | ✓ |
| CE1 | | | ✓ | ✓ |
| CE2 | | | ✓ | ✓ |
| CM1 (nom de famille A-C) | | | ✓ | ✓ |
| CM1 (nom de famille D-K) | ✓ | ✓ | | |
| CM2 | ✓ | ✓ | | |

Entrée des élèves

| | 8h20-8h30 | 8h30-8h40 | 8h40-8h50 |
|-------------|-----------|-----------|-----------|
| PS-MS | | | ✓ |
| GS-CP-CE1 | | ✓ | |
| CE2-CM1-CM2 | ✓ | | |

Récréations des élèves

| | 10h00-10h15 | 10h15-10h30 | 10h00-10h30 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|
| PS-MS | | | ✓ |
| GS-CP-CE1 | | ✓ | |
| CE2-CM1-CM2 | ✓ | | |

| | 15h00-15h15 | 15h15-15h30 | 15h00-15h30 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|
| PS-MS | | | ✓ |
| GS-CP-CE1 | | ✓ | |
| CE2-CM1-CM2 | ✓ | | |

Pause méridienne des élèves (pas de service de restauration scolaire, repas froid préparé par la famille, pris en classe à sa table, pause raccourcie de 11h30 à 12h30 au lieu de 13h30. Les horaires ci-dessous sont celles de la récréation)

| | 11h30-12h00 | 12h00-12h30 |
|-------------|-------------|-------------|
| PS-MS | ✓ | |
| GS-CP-CE1 | | ✓ |
| CE2-CM1-CM2 | ✓ | |

Sortie des élèves (les enseignants gardent jusqu'à 16h30 les enfants dont les parents ne peuvent pas s'adapter à ces horaires)

| | 15h20 | 15h30 | 15h40 |
|-------------|-------|-------|-------|
| PS-MS | | | ✓ |
| GS-CP-CE1 | | ✓ | |
| CE2-CM1-CM2 | ✓ | | |

Principes sanitaires :

- Il est demandé aux parents de prendre la température de leur enfant le matin avant le départ pour l'école et de garder l'enfant à la maison en cas de température élevée.
- Les masques et gants en latex sont facultatifs pour les enfants.
- Des masques ont été fournis aux adultes (enseignants et personnel communal)
- Une désinfection des locaux et du matériel sera assurée par le personnel communal avant, pendant et après la classe, dans la mesure du possible.
- En cas de symptômes, il convient d'informer l'enseignant.
- Une présentation des gestes barrière et de distanciation sociale doit être effectuée à la maison et en classe.
- Les séances de chorale et de médiathèque sont suspendues. Il n'y aura pas d'accueil-passerelle des élèves de crèche en maternelle, ni des CM2 au collège. Les sorties et fête de fin d'année prévues sont annulées.
- L'équipe enseignante attire l'attention des familles sur le fait que malgré toutes les mesures de prévention et de sensibilisation qui seront effectuées auprès des enfants, l'école demeure un lieu d'échanges et de contacts, particulièrement en maternelle.

Modalités d'accueil :

- Les familles pouvant justifier de l'impossibilité des deux responsables légaux d'assurer la garde d'un enfant à domicile (certificat de l'employeur, attestation sur l'honneur) ont la possibilité de confier leur enfant aux jours et horaires habituels (du lundi au vendredi, de 8h20 à 16h30)
 - L'APEEC est en train de s'organiser pour assurer l'accueil des enfants inscrits dès 15h20 et en informera les familles.
 - Le caractère volontaire (retour à l'école, instruction à domicile) engage les familles à respecter leur choix sur toute la période du 12 mai au 3 juillet. Le choix peut être modifié si la situation professionnelle évolue (sur justificatif)
 - Les enseignants remettront aux élèves restant à domicile et ceux revenant à mi-temps du travail à effectuer à la maison.
-